



COMITE DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL n°04

Réunion du : Lundi 5 août 2019

Présidence : Me Eric BORGHINI

Présents : Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Paul AUDAN, Noël MANNINO, Mathieu SAVY

Excusé : Vincent CASERTA

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Le Président a décidé de convoquer un Comité de Direction « dématérialisé », par courrier électronique, adressé à l'assemble des membres.

I- CONDOLEANCES

A la suite du décès Monsieur Jacques GEISSELHARDT, ancien Président du DISTRICT DU GERS passionné et grand serviteur du football, qui a beaucoup œuvré au sein de son District, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent, avec une immense tristesse, leurs plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à toutes les personnes touchées par cette disparition.

II- OPPOSITION A PROPOSITION DE CONCILIATION (CNOSF) : UNION ATHLETIQUE VALETTOISE

Le Bureau Exécutif,
Pris connaissance de la proposition faite le 29 juillet 2019 par la conciliatrice,
Décide de s'y opposer.

III- NOMINATION COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

Il est rappelé que la durée du mandat des membres des organes disciplinaires est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée. Néanmoins, en cas de cessation de fonction, un nouveau membre peut être désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Le Bureau Exécutif enregistre la démission de Mme Pascale DUPRE de la Commission Régionale de Discipline et décide de la remplacer par Madame Patricia CANDRE.

IV- AFFILIATIONS

Le Bureau Exécutif enregistre les affiliations suivantes :
560243 – FOOTBALL ASSOCIATION FREJUS

860242 – A.S. ALLIENS
560247 – AS COSMO PHOCEEN
560244 – TROSPORT
660242 - CLUB DES SPORTS VESUBIE SECTION FOOTBALL
560245 – SECOURS CATHOLIQUE
560246 – LA BASE FUTSAL CLUB
560157 – JS GRIFEUILLE

V- FUSION

Le Bureau Exécutif émet un avis favorable aux fusions-absorptions suivantes :

- ISTRES F.C. (501523 - club absorbant) avec ISTRES FUTSAL (551499 - club absorbé)/ Assemblée Générale du 24 juin 2019

- PERNES ESP* (503179 - club absorbant) avec l'US ST DIDIER (532955 club absorbé)/Assemblée Générale du 27 juin 2019

* Changement de nom : ST DIDIER-ESPERANCE PERNOISE (SDEP)

VI- CORRESPONDANCES DISTRICTS

Le District de Provence remet à la Ligue un extrait du procès-verbal de son Comité Directeur Plénier du 25 juin 2019 faisant état de la demande de démission effectuée par ROQUEVAIRE FUTSAL (581205) conformément à l'article 45 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Bureau Exécutif,
Pris connaissance de cette demande de démission,
Décide de prononcer la radiation du club.

District du Var informe la Ligue que son Comité de Direction a émis un avis favorable à la création de l'entente entre les clubs BRIGNOLES (500520) et LE VAL BESSILLON (563800) en catégories CRITERIUM U18/U19/U20, U 15 pour la saison 2019/2020.

Cette entente portera le nom « BRIGNOLES/VAL BESSILLON ».

Le Bureau Exécutif,
Pris connaissance de cet avis,
Valide cette entente pour la saison 2019/2020

District du Var informe la Ligue que son Comité de Direction a émis un avis favorable à la création de l'entente entre les clubs LA LONDE (503092) et BORMES (511890) en catégories U19, U18, U17, U16, U15, U14, U13, U12, U11/U10, U6 à U9 et U18 Féminine et U13 Féminine pour la saison 2019/2020.

Cette entente portera le nom « LA LONDE/BORMES ».

Le Bureau Exécutif,
Pris connaissance de cet avis,
Valide cette entente pour la saison 2019/2020

District du Var informe la Ligue que son Comité de Direction a émis un avis favorable à la création de l'entente entre les ST TROPEZ FC (545189) et R.C LA BAIE (544898) et ASPTT TOULON (503296) en catégories U18, U17 pour la saison 2019/2020.

Cette entente portera le nom « Ent. LA BAIE/ST TROPEZ » et le Club support sera ST TROPEZ FC.

Le Bureau Exécutif,
Pris connaissance de cet avis,
Valide cette entente pour la saison 2019/2020

Le District des Alpes soumet la demande de renouvellement du Groupement Jeunesse Moyenne Durance/ GJMD 04.

Le Bureau Exécutif valide ce groupement pour la saison 2019/2020.

VII- **CORRESPONDANCES DE LA F.F.F.**

La Commission d'Appel de la DNCG transmet à la Ligue un extrait du procès-verbal de sa réunion du 17 juillet 2019 qui fait suite à l'appel formé par l'US PONTET GRAND AVIGNON 84 d'une décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs de la Ligue Méditerranée de Football du 10 juillet 2019 prononçant une mesure de rétrogradation administrative du Club en Championnat de District.

La Commission d'Appel de la DNCG décide :

- d'infirmer la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs datée du 10 juillet 2019,
- de prononcer une mesure de rétrogradation administrative de l'US PONTET GRAND AVIGNON 84 en championnat de Régional 2 à l'issue de l'exercice 2018/2019.

La Commission d'Appel de la DNCG transmet à la Ligue un extrait du procès-verbal de sa réunion du 17 juillet 2019 qui fait suite à l'appel formé par l'ASSOCIATION CARNOUX FOOTBALL CLUB d'une décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs de la Ligue Méditerranée de Football du 10 juillet 2019 prononçant une interdiction d'accession en Championnat National 3.

La Commission d'Appel de la DNCG décide :

- de confirmer la décision de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs du 10 juillet 2019.

La Commission Fédérale des Pratiques Seniors transmet à la Ligue un extrait du Procès-Verbal de sa réunion du 1^{er} juillet 2019 faisant suite à la correspondance du PARIS SAINT GERMAIN datée du 11 juin 2019 dans laquelle le Club confirme son refus d'engagement en National 2 au titre de la saison 2019/2020.

La Commission décide qu'il y a lieu « *de procéder au repêchage, pour la saison 2019/2020, de l'équipe réserve de l'AS MONACO en National 2 puisque celle-ci a terminé la saison 2018/2019, meilleur 14^{ème} du championnat National 2 et non de l'équipe directement derrière le PARIS SAINT GERMAIN au classement final de la poule C du National 2 de la saison écoulée.* »

Noël MANNINO
Secrétaire Général